

Abymes, le 31 janvier 2017

Le Recteur de Région académique de la
Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur des Services académiques de
l'Education nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Service

**Division de la Vie scolaire et
de l'Action culturelle**

Dossier suivi par
Rosebert BALZINC

Téléphone
0590478100

Fax
0590478101

Courriel
ce.divisac@ac-guadeloupe.fr

Vu les articles L. 311-6, L. 521-1 du code de l'Education nationale ;
Vu l'arrêté académique du 18 avril 2016 fixant le calendrier scolaire de la Guadeloupe pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 ;
Vu la demande de la Principale du collège Cité scolaire d'Excellence sportive en date du 28 janvier 2017, et l'accord du Conseil d'administration.

ARRETE

Adresse postale
Rectorat de l'académie de la
Guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
97139 LES ABYMES

Article 1 : Par dérogation au calendrier – année scolaire 2017/2018, la rentrée scolaire au collège de la Cité scolaire Excellence sportive est aménagée selon les modalités suivantes :

- le Mardi 22 août 2017 pour la rentrée administrative ;
- le Vendredi 25 août 2017 pour la rentrée des personnels enseignants ;
- le Lundi 28 août 2017 pour la rentrée des élèves et le début des cours.

Article 2 : La présente décision d'adaptation du calendrier scolaire est portée à la connaissance des représentants des parents d'élèves, des représentants des personnels, et de la collectivité territoriale de rattachement.

Article 3 : Le Secrétaire général de l'académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Camille GALAP

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA GUADELOUPE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DIRECTEUR DES SERVICES ACADÉMIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Camille GALAP